



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le lundi 2 décembre 1996 — N° 60

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jean-Pierre Charbonneau**

QUÉBEC

2 décembre 1996

2 décembre 1996

Le lundi 2 décembre 1996

N° 60

La séance est ouverte à 14 h 05.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Dépôt de documents

M. Rochon, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose:

Le rapport annuel de la Commission de la capitale nationale du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1996.

(Dépôt n° 505-961202)

M. Rioux, ministre du Travail, dépose:

Le rapport annuel de la Régie du bâtiment du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1996.

(Dépôt n° 506-961202)

2 décembre 1996

M. Bélanger, leader du gouvernement, dépose:

La réponse à la question écrite de M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce) concernant l'annonce d'une aide financière à 31 organismes communautaires québécois qui viennent en aide aux personnes handicapées – Question n° 14, *Feuilleton et préavis* du 27 novembre 1996.

(Dépôt n° 507-961202)

Dépôt de rapports de commissions

M. Landry (Bonaventure) dépose:

Le rapport de la Commission des institutions qui, le 28 novembre 1996, a tenu des consultations particulières sur le projet de loi n° 77, Loi modifiant la Loi de police et d'autres dispositions législatives.

(Dépôt n° 508-961202)

M. Bertrand (Charlevoix) dépose:

Le rapport de la Commission des affaires sociales qui, le 28 novembre 1996, a étudié en détail le projet de loi:

n° 68 Loi modifiant le Code civil du Québec et le Code de procédure civile relativement à la fixation des pensions alimentaires pour enfants – Rapporté avec des amendements.

(Dépôt n° 509-961202)

Interventions portant sur une violation de droit ou de privilège ou sur un fait personnel

Avec la permission de M. le Président, M. Le Hir (Iberville) intervient sur un fait personnel pour fournir des explications en rapport avec un rapprochement qu'aurait fait, à la séance du 28 novembre 1996, M. Mulcair (Chomedey) entre un avis émis par le sous-ministre de la Justice dans une affaire de nature criminelle et un avis préalablement fourni par le même sous-ministre sur une question le

2 décembre 1996

concernant.

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Votes reportés

L'Assemblée procède au vote reporté, à la séance du 28 novembre 1996, sur la motion de censure présentée par M. Farrah (Îles-de-la-Madeleine).

Cette motion se lit comme suit:

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement péquiste notamment pour sa gestion médiocre de l'emploi et de l'économie, lui qui affirmait que l'emploi était sa priorité; pour l'imposition de 2 milliards en taxes, lui qui affirmait que les Québécois étaient trop taxés; pour la dégradation des services publics, en particulier l'éducation et la santé, lui qui affirmait que son gouvernement serait celui de l'éducation, et blâme le premier ministre pour son double langage à l'endroit des Québécois. .

La motion est rejetée par le vote suivant:

(Vote n° 69 en annexe)

Pour: **33** Contre: **53** Abstention: **0**

Avis touchant les travaux des commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 145 du Règlement, il est procédé aux avis touchant les travaux des commissions qui ont pour mandat la tenue de consultations.

2 décembre 1996

M. Bélanger, leader du gouvernement, convoque:

- la Commission de l'économie et du travail, afin de tenir des consultations particulières sur le projet de loi n° 76, Loi instituant le Fonds de partenariat touristique;
- la Commission de l'aménagement et des équipements, afin de tenir des consultations particulières sur le projet de loi n° 59, Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.

Motions sans préavis

M. Cliche, ministre de l'Environnement et de la Faune, propose:

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement fédéral d'avoir imposé le bâillon pour adopter, il y a quelques minutes, le projet de loi C-29 concernant l'additif MMT dans l'essence, en faisant fi de la position formulée par le Québec et les autres provinces canadiennes et avant même qu'une étude sur les impacts du MMT, financée par un organisme fédéral, le Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie, soit complétée.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce) propose:

QUE l'Assemblée nationale souligne la première Semaine québécoise des personnes handicapées, qui se tient du 2 au 8 décembre et dont le thème est «Mon droit au travail».

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

2 décembre 1996

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce) dépose:

Un document, préparé par l'Alliance québécoise des regroupements régionaux pour l'intégration des personnes handicapées et la Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec, intitulé «Manifeste pour un financement décent».

(Dépôt n° 510-961202)

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant:

(Vote n° 70 en annexe)

Pour: **74** Contre: **0** Abstention: **0**

M. Rochon, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose:

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée mondiale du SIDA, ayant pour thème cette année «Unis dans l'espoir, puisse la force de la vie s'accomplir malgré et par-delà les préjugés et les croyances».

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

À 16 h 10, en raison d'une panne d'électricité, M. Pinard, vice-président, suspend la séance.

La séance reprend à 16 h 35.

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Rochon, ministre de la Santé et des Services sociaux.

À 16 h 48, en raison d'une panne d'électricité, M. Brouillet, vice-président, suspend la séance.

2 décembre 1996

La séance reprend à 16 h 52.

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Rochon, ministre de la Santé et des Services sociaux.

À la fin de son intervention, M. Marsan (Robert-Baldwin) propose:

QUE la motion en discussion soit amendée en ajoutant, après le mot «croyances», les mots suivants: «et qu'à cette fin elle demande au ministre de la Santé et des Services sociaux qu'il modifie le régime d'assurance-médicaments pour répondre aux besoins pressants des personnes atteintes de cette maladie».

La motion, telle qu'amendée, se lirait comme suit:

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée mondiale du SIDA, ayant pour thème cette année «Unis dans l'espoir, puisse la force de la vie s'accomplir malgré et par-delà les préjugés et les croyances», et qu'à cette fin elle demande au ministre de la Santé et des Services sociaux qu'il modifie le régime d'assurance-médicaments pour répondre aux besoins pressants des personnes atteintes de cette maladie.

M. Brouillet, vice-président, prend en délibéré la recevabilité de cette motion d'amendement et à cette fin, à 17 h 14, il suspend la séance.

La séance reprend à 17 h 52.

M. Brouillet, vice-président, rend la décision suivante sur la recevabilité de la motion d'amendement proposée par M. Marsan (Robert-Baldwin):

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

La motion d'amendement est irrecevable parce qu'elle contient un principe nouveau qui devrait alors faire l'objet d'une motion distincte.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

M. Marsan (Robert-Baldwin) présente une motion concernant le régime d'assurance-médicaments; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

2 décembre 1996

M. Bélanger, leader du gouvernement, propose:

QUE le nom de M. Gérard-Raymond Morin soit substitué à celui de M. Michel Bourdon
comme parrain du projet de loi n° 209, Loi concernant des fédérations, conseils
centraux et syndicats affiliés à la Confédération des syndicats nationaux (CSN).

Cette motion est adoptée.

À 18 h 02, M. Brouillet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

La séance reprend à 20 h 04.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Bélanger, leader du gouvernement, convoque:

—la Commission des institutions, afin d'étudier en détail le projet de loi n° 15, Loi concernant la mise
en oeuvre de l'Accord sur le commerce intérieur.

AFFAIRES DU JOUR

2 décembre 1996

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. Rioux, ministre du Travail, proposant que le principe du projet de loi n° 79, soit maintenant adopté.

À la fin de son intervention, M. Lefebvre, leader adjoint de l'opposition officielle, propose la motion de report suivante:

QUE la motion en discussion soit modifiée en retranchant le mot «maintenant» et en ajoutant, à la fin, les mots «dans six mois».

Après une suspension de la séance au cours de laquelle il a réuni les leaders parlementaires, M. Pinard, vice-président, répartit ainsi le temps de parole pour la durée du débat restreint sur cette motion de report: dix minutes sont allouées à l'ensemble des députés indépendants; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste de la période consacrée à ce débat; le temps de parole non utilisé par l'un des groupes ou par les députés indépendants pourra être redistribué, et les interventions ne seront soumises à aucune limite.

Le mardi 3 décembre 1996

L'Assemblée entreprend le débat sur la motion de report de M. Lefebvre, leader adjoint de l'opposition officielle.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant:

(Vote n° 71 en annexe)

Pour: **6** Contre: **40** Abstention: **0**

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Rioux, ministre du Travail, proposant que le principe du projet de loi n° 79, Loi instituant la Commission des lésions professionnelles et modifiant diverses dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

2 décembre 1996

La motion est adoptée par le vote suivant:

(Vote n° 72 en annexe)

Pour: **38** Contre: **6** Abstention: **0**

Sur la motion de M. Bélanger, leader du gouvernement, le projet de loi n° 79 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'économie et du travail.

M. Bélanger, leader du gouvernement, propose l'ajournement de l'Assemblée.

Après débat, la motion est adoptée et, par conséquent, à 2 h 34, l'Assemblée s'ajourne à 10 heures, ce mardi 3 décembre 1996.

Le Président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU

2 décembre 1996

ANNEXE

VOTES PAR APPEL NOMINAL

Sur la motion de censure présentée par M. Farrah (Îles-de-la-Madeleine) à la séance du 28 novembre 1996:

(Vote n° 69)

POUR - 33

Bélangier <i>(Mégantic-Compton)</i>	Copeman	Johnson	Mulcair
Benoit	Delisle	Kelley	Ouimet
Bergman	Dionne	Lafrenière	Paradis
Bissonnet	Dumont	Laporte	Parent
Chagnon	Farrah	Lefebvre	Poulin
Charbonneau <i>(Bourassa)</i>	Fournier	LeSage	Thérien
Cherry	Frulla	MacMillan	Vallières
	Gobé	Marsan	Williams
	Houda-Pepin	Middlemiss	

CONTRE - 53

Barbeau	Boisclair	Julien	Pelletier
Baril <i>(Arthabaska)</i>	Bouchard	Jutras	Perreault
Baril <i>(Berthier)</i>	Boulerice	Kieffer	Rioux
Beaudoin	Brassard	Lachance	Rivard
Beaulne	Campeau	Landry <i>(Bonaventure)</i>	Robert
Beaumier	Caron	Leduc	Rochon
Bégin	Charest	Léonard	Saint-André
Bélangier <i>(Anjou)</i>	Cliche	Létourneau	Signori
Bertrand <i>(Charlevoix)</i>	Côté	Malavoy	Simard <i>(La Prairie)</i>
Bertrand <i>(Portneuf)</i>	Dion	Marois	Simard <i>(Richelieu)</i>
Blais	Dionne-Marsolais	Ménard	Trudel
	Doyer	Morin	Vermette
	Gagnon	<i>(Nicolet-Yamaska)</i>	
	Gaulin	Paquin	
	Harel	Paré	
	Jolivet		

ABSTENTION - 0

2 décembre 1996

Sur la motion soulignant la Semaine québécoise des personnes handicapées, présentée par M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce):

(Vote n° 70)

POUR - 74

Barbeau	Charbonneau	Julien	Paré
Baril	(<i>Bourassa</i>)	Jutras	Parent
(<i>Arthabaska</i>)	Charest	Kelley	Pelletier
Baril	Cherry	Kieffer	Perreault
(<i>Berthier</i>)	Cliche	Lachance	Poulin
Beaulne	Copeman	Lafrenière	Rivard
Bélanger	Côté	Landry	Robert
(<i>Anjou</i>)	Delisle	(<i>Bonaventure</i>)	Rochon
Bélanger	Dion	Laporte	Saint-André
(<i>Mégantic-Compton</i>)	Dionne	Laprise	Signori
Benoit	Dionne-Marsolais	Leduc	Simard
Bergman	Doyer	Lefebvre	(<i>La Prairie</i>)
Bertrand	Dumont	LeSage	Simard
(<i>Charlevoix</i>)	Farrah	Létourneau	(<i>Richelieu</i>)
Bertrand	Fournier	MacMillan	Thérien
(<i>Portneuf</i>)	Frulla	Malavoy	Trudel
Bissonnet	Gagnon	Marsan	Vallières
Blackburn	Gaulin	Morin	Vermette
Boisclair	Gobé	(<i>Nicolet-Yamaska</i>)	Williams
Boulerice	Houda-Pepin	Ouimet	
Campeau	Johnson	Paquin	
Chagnon	Jolivet	Paradis	

CONTRE - 0

ABSTENTION - 0

Sur la motion d'amendement de M. Lefebvre, leader adjoint de l'opposition officielle, proposant que soit reportée l'adoption du principe du projet de loi n° 79, Loi instituant la Commission des lésions professionnelles et modifiant diverses dispositions législatives:

2 décembre 1996

(Vote n°71)

POUR - 6

Bergman
Gobé

Kelley
Laporte

Lefebvre

Paradis

CONTRE - 40

Barbeau
Baril
(Arthabaska)
Beaulne
Beaumier
Bégin
Bélangier
(Anjou)
Bertrand
(Charlevoix)
Bertrand
(Portneuf)
Boisclair

Boulerice
Brien
Campeau
Caron
Carrier-Perreault
Charest
Cliche
Côté
Dion
Dionne-Marsolais
Doyer
Gaulin
Jolivet

Julien
Jutras
Kieffer
Lachance
Landry
(Bonaventure)
Leduc
Létourneau
Malavoy
Morin
(Nicolet-Yamaska)
Paquin
Paré

Rioux
Rivard
Rochon
Saint-André
Simard
(La Prairie)
Simard
(Richelieu)
Vermette

ABSTENTION - 0

2 décembre 1996

Sur la motion de M. Rioux, ministre du Travail, proposant l'adoption du principe du projet de loi n° 79, Loi instituant la Commission des lésions professionnelles et modifiant diverses dispositions législatives:

(Vote n° 72)

POUR -38

Barbeau	Boulerice	Jolivet	Paquin
Baril	Brien	Julien	Paré
<i>(Arthabaska)</i>	Campeau	Jutras	Rioux
Beaumier	Caron	Kieffer	Rivard
Bégin	Carrier-Perreault	Lachance	Rochon
Bélanger	Charest	Landry	Saint-André
<i>(Anjou)</i>	Cliche	<i>(Bonaventure)</i>	Simard
Bertrand	Côté	Leduc	<i>(Richelieu)</i>
<i>(Charlevoix)</i>	Dion	Létourneau	Vermette
Bertrand	Dionne-Marsolais	Malavoy	
<i>(Portneuf)</i>	Doyer	Morin	
Boisclair	Gaulin	<i>(Nicolet-Yamaska)</i>	

CONTRE - 6

Bergman	Kelley	Lefebvre	Paradis
Gobé	Laporte		

ABSTENTION - 0